



La Newsletter – décembre 2022

**Viviane
ARTIGALAS**



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

« Ces propositions visent à apporter de la souplesse et du pragmatisme à l'application du ZAN »

ZAN : Une proposition de loi pour revoir la méthode et mieux accompagner les élus locaux

Promulguée en août 2021, la loi Climat et résilience a instauré l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols d'ici 2050. Cet objectif suppose de repenser en profondeur les aménagements urbains et de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. La réussite de la mise en œuvre du ZAN exige le respect des équilibres entre les territoires et un accompagnement renforcé des élus locaux par l'Etat.

Par contre, depuis l'adoption de la loi Climat et résilience, les textes d'application inquiètent et fragilisent les élus locaux placés, sans soutien, en première ligne. L'absence d'avancées concrètes, malgré les promesses, est incompréhensible.

Quatre commissions permanentes du Sénat (affaires économiques, aménagement du territoire et développement durable, finances et lois) ont créé en septembre dernier une mission conjointe de contrôle, pluri-partisane. Après avoir procédé à de nombreuses auditions et à un cycle de consultations approfondies, la mission a présenté, ce mois-ci, une proposition de loi portant 25 mesures visant à faciliter la mise en œuvre du ZAN.

Elle prévoit notamment de :

- revoir la gouvernance territoriale du ZAN et le calendrier des modifications des documents de planification pour laisser du temps au dialogue ;
- prévoir un compte foncier national spécifique sur les grands projets nationaux et européens et non décomptés des enveloppes des régions et des collectivités ;
- prévoir les conditions de la mutualisation des projets d'envergure régionale et donner aux départements et au bloc communal un « droit de proposition » pour mutualiser des projets d'envergure régionale ;
- prendre en compte les spécificités territoriales avec des garde-fous pour la ruralité (chaque commune disposera d'une surface minimale qui ne peut être inférieure à un hectare) ;
- permettre aux élus d'anticiper la transition vers le ZAN : protéger le foncier disponible de la spéculation ;
- acter le principe que les parcs et jardins ne sont pas considérés comme des sols artificialisés.

Avec cette proposition de loi, notre ambition est de donner enfin des outils aux élus locaux et des bases solides à cette réforme structurante et nécessaire pour engager tous les territoires dans la transition écologique.

Vous pouvez retrouver la synthèse de cette proposition de loi sur :

[http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/redaction_multimedia/2022/2022-12-Decembre/Essentiel_ZAN - VF.pdf](http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/redaction_multimedia/2022/2022-12-Decembre/Essentiel_ZAN_-_VF.pdf)

Projet de loi de finances

Seconde partie du projet de loi de finances, consacré à la partie crédits budgétaires. Je suis intervenue, en séance publique lors de la discussion générale, en tant que rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques, sur la partie politique de la ville de la mission « cohésion des territoires ».

Si j'ai relevé positivement la constance dans les politiques menées et les moyens accordés à la politique de la ville, notamment pour les Quartiers d'été, dispositif plébiscité par les Maires pour leur impact positif en termes de tranquillité publique et d'éducation, ou la pérennisation des cités éducatives, j'ai aussi soulevé les limites de ce budget. Ainsi, j'ai pu insister sur la situation de l'ONPV (Observatoire National de la Politique de la Ville), le décalage entre les annonces et la réalité des adultes relais, ou la contribution au NPRNU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

Retrouvez mon intervention en vidéo ci-dessous et sur le site du Sénat :

https://videos.senat.fr/video.3147275_6389aba19e6c7.seance-publique-du-2-decembre-2022-matin



Proposition de loi : Meilleure reconnaissance des AESH et des assistants d'éducation

Le nombre d'élèves en situation de handicap pouvant être accueillis en milieu ordinaire croît d'année en année, et il faut s'en réjouir : plus de 400 000 étaient concernés en 2021, suivis par plus de 130 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Le rôle de ces professionnels, à 93 % des femmes, est incontournable pour permettre aux élèves de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Or ils et elles pâtissent d'un statut à la fois fragile et précaire et de conditions d'exercice de leurs missions très difficiles. Recrutés en CDD et à temps partiel, sans perspective d'évolution de carrière, ils perçoivent des salaires très insuffisants et ne peuvent obtenir un CDI qu'après avoir effectué deux CDD de 3 ans.

La proposition de loi visant à lutter contre la précarité des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des assistants d'éducation, défendue par notre groupe, ouvre la possibilité d'embaucher en CDI les AESH à partir de 3 ans d'exercice. Elle vise également à réaffirmer l'obligation de recrutement en CDI, après 6 ans d'exercice, des assistants d'éducation (AED), également confrontés à des conditions de travail précaires.

Je me félicite de l'adoption à l'unanimité par le Sénat de notre proposition de loi et consciente qu'il ne s'agit que d'un premier pas, j'appelle à ce que cette proposition de loi soit mise en application prochainement afin de garantir aux AESH et AED des conditions de travail mieux sécurisées. Le Gouvernement doit, de son côté, poursuivre ce combat en procédant à une amélioration des conditions de vie et d'exercice de ces personnels.

« Face à l'ampleur des enjeux, cette proposition de loi se veut comme une première étape, nécessairement modeste, vers une amélioration de leurs conditions d'emploi et une reconnaissance du service qu'ils rendent à l'école inclusive. »

Proposition de loi : Lutter contre les déserts médicaux

Après la crise sans précédent des urgences hospitalières cet été où nous avons été nombreux à être confrontés à des fermetures de services dans nos territoires, notre groupe au Sénat a décidé de consacrer son premier espace réservé de la session parlementaire à la santé et plus particulièrement à la lutte contre les déserts médicaux, qui préoccupent tous les Français, ruraux comme urbains.

En effet, la pénurie de médecins généralistes est un fléau dans nos territoires ruraux, mais également dans certains quartiers urbains. 30 % de la population vit dans un désert médical. 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant. Plus de 8 millions de Français ne peuvent consulter plus de deux fois par an, faute d'un praticien suffisamment proche de chez eux.

Face à cette tendance lourde, l'immobilisme est coupable. S'il n'y a pas de réponse miracle, un ensemble de mesures volontaristes coordonnées peuvent, et pour certaines dès 2023, augmenter significativement le temps médical disponible pour les patients dans nos territoires, et donc l'accès aux soins de premier recours qui permettra également de désengorger les services d'urgence. C'est ce que nous avons proposé à travers cette proposition de loi qui prévoyait :

- Une année de professionnalisation dans les déserts médicaux pour les médecins généralistes en fin de formation, après l'internat. Cette mesure permettrait de déployer 4 000 jeunes médecins généralistes dans les zones sous denses, soit en moyenne 40 médecins par département et y favoriser leur installation.
- La généralisation des cabinets pluriprofessionnels (médecins, infirmiers, assistants médicaux...) pour dégager du temps médical aux médecins et mutualiser les savoir-faire et les compétences.
- L'obligation de garde pour les médecins libéraux pour décharger les urgences hospitalières des « petites urgences ».
- Le conventionnement sélectif pour les médecins libéraux : dans des zones avec de nombreuses offres de soins, un nouveau médecin libéral ne pourrait s'installer en étant conventionné à l'assurance-maladie que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cesserait son activité.
- Le rééquilibrage des conditions de cotisations sociales, des garanties de revenu et de l'aide à l'installation afin qu'ils bénéficient de la même manière aux médecins libéraux qu'à la médecine salariée et donc aux employeurs des médecins salariés.

Si un consensus peut être trouvé sur le constat de la situation catastrophique de l'accès à la santé et sur l'urgence à agir, je regrette que le Sénat ait rejeté ce texte ambitieux. Pourtant, avec cette proposition de loi, nous apportons des réponses concrètes, efficaces et pragmatiques pour répondre à ce problème des déserts médicaux qui nous tarade tous.

Cérémonie du 5 décembre

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, à Lourdes.

« Les passions suscitées par la guerre d'Algérie il y a 60 ans ne sont pas éteintes. Il en subsiste des mémoires différentes, divergentes. L'année écoulée nous a permis d'avancer, collectivement, vers un objectif essentiel, celui de l'apaisement de ces mémoires, toutes douloureuses, pour renforcer la cohésion de notre Nation. »



« La lutte contre les déserts médicaux passe par des mesures courageuses et un fort volontarisme politique. »

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Conférence territoriale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées, à l'invitation de son Président, Daniel PUGES.

Après la présentation des rapports des différentes commissions, ainsi que ceux des ateliers thématiques sur le développement économique et l'apprentissage, les travaux nous ont permis de revenir sur plusieurs points d'actualité. La crise énergétique et ses conséquences par exemple, pour laquelle j'ai pu intervenir sur l'importance de la rénovation énergétique des bâtiments et le rôle de l'artisanat sur cet enjeu crucial. En effet, engager des travaux de rénovation énergétique, c'est faire appel à un ou plusieurs professionnels pour faire les changements qui permettront d'économiser de l'énergie. Les artisans sont les premiers acteurs dans la réalisation de ces projets de rénovation : couvreurs, plaquistes, plombiers, chauffagistes... les professionnels du bâtiment auxquels on peut faire appel sont multiples.



Sur l'apprentissage, pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salariés sous cette forme de contrat malgré un contexte économique difficile, la CMA65 s'est pleinement engagée sur le plan de relance proposé par l'Etat qui permet notamment de bénéficier d'aides financières à l'embauche. Dans notre Région, l'artisanat c'est aussi 250 métiers différents et près de 200 000 entreprises, la CMA représente et défend leurs intérêts, assure leur formation ainsi que celles des apprentis, accompagne la création et le développement de ces entreprises et participe ainsi à l'aménagement et l'attractivité de nos territoires.

Territoire d'Industrie

Présentation du bilan du contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes (2019-2022), plus précisément sur son périmètre Haut-Pyrénéen, à l'initiative des référents de ce territoire d'industrie : Gérard Trémège et Marc Mesplarau.





Les territoires d'industrie sont des démarches territoriales créées en 2019 pour permettre la réindustrialisation des zones hors métropole. Plusieurs axes avaient été donnés : Recruter – Attirer – Innover et simplifier. Malgré le contexte multi-crise (sanitaire, approvisionnement et désormais énergétique), le territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes a su être agile pour faciliter le rebond économique post covid en permettant l'accompagnement individuel des industriels et en portant des démarches collectives visant à anticiper les évolutions de demain.

Ainsi, plusieurs actions collectives et à la demande des entreprises ont été menées : La mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; l'accompagnement à l'industrie du futur et sa transformation vers le 4.0 ; l'anticipation, l'animation et la coordination de nouvelles filières économiques comme celle de l'hydrogène ; une dynamique collective sur l'attractivité du secteur. Cela représente 72 fiches actions et 1,8 milliard d'euros d'investissements. Sur le seul territoire TLP, c'est 90 millions € d'investissements privés, accompagnés de 17 millions € de subventions publiques et la création de plusieurs centaines d'emplois.

Routière des Pyrénées

Inauguration de la nouvelle agence de la Routière des Pyrénées, à TARBES avec notamment Gérard Trémège, Maire et Président de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées ; ma collègue, Maryse Carrère ; Michel Péliou, Président du Département ; Philippe Baubay, Conseiller Régional ; Richard Bello, Directeur général ; et Sylvain Rousset, Directeur Départemental des Territoires.

De nouveaux locaux écoresponsables et optimisés pour le confort des salariés, accueillent désormais les employés de cette entreprise locale. Les économies d'énergie ont été au centre des prises de parole puisqu'ici, au cœur de la démarche développement durable de l'entreprise, ce sont 100 mètres de tubes sous la chaussée qui captent la chaleur du bitume, le système appelé « PowerRoad » est ensuite couplé avec une installation de géothermie. L'énergie stockée pourra ensuite alimenter une pompe à chaleur pour chauffer ou rafraîchir les locaux, permettant ainsi d'économiser jusqu'à 80 % d'énergie. Lors d'une vidéo diffusée pour l'occasion, la Présidente de Région, Carole Delga a d'ailleurs qualifié ce dispositif de « solution pour les défis qui nous attendent ».



Vielle Aure – Tour du Néouvielle

Nous étions nombreux à VIELLE AURE, autour de Maryse Beyrié, Maire et Présidente de l'association pour la valorisation du massif du Néouvielle, pour le comité de pilotage de la création du Tour du Néouvielle. Une réunion animée en partie par Hélène Gaulier de l'Agence des Pyrénées et dont l'objectif reste la mise en place d'un itinéraire autour du massif du Néouvielle, sur le modèle de ce qui peut se faire ailleurs dans les Pyrénées ou plus loin : mise en réseau des refuges

existants, 9 portes d'entrée, mise en place de prestations touristiques, commercialisation, signalétique commune...

L'Agence des Pyrénées est une structure interrégionale, issue de la fusion de 3 associations préexistantes (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération pyrénéenne du tourisme), consacrée au développement, à la valorisation et à la préservation du massif des Pyrénées. Elle permet aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, notamment par sa mission de formation-développement.



Ce « Tour du Néouvielle » répond parfaitement à l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées qui est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines. Je partage bien évidemment l'émergence de ce nouveau modèle de développement et de gestion durable des ressources.

Salles Adour

A Salles-Adour, pour l'inauguration des aménagements de l'entrée et de la place du village, avec Claude LESGARDS, Maire et son conseil municipal, ainsi que les anciens Maires Jean-Claude PAULET et Yves CRAMPE ; ma collègue Maryse CARRERE ; le Président de l'agglomération TLP, Gérard TREMEGE ; les conseillers départementaux Geneviève QUERTAIMONT et Jean-Michel SEGNERE ; le Président du SDE, Patrick VIGNES ; Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

C'est une remise en valeur réussie des espaces de vie et de rencontre du village, tout en poursuivant l'objectif de mise en sécurité des riverains et usagers, notamment en favorisant la réduction de la vitesse des véhicules. En effet, les travaux présentés, couplés à l'enfouissement des réseaux, ont permis un aménagement de l'espace public et paysager vraiment qualitatif.



Clarac

Inauguration de la salle communale et de l'aménagement du centre du village de CLARAC, où autour de Madame le Maire et de son conseil municipal, avec ma collègue Maryse Carrère ; Jean Louis Cazaubon, Conseiller Régional ; Joëlle Abadie et Nicolas Datas-Tapie, Conseillers Départementaux ; Cédric Abadia, Président de la communauté de communes ; Nathalie Guillot-Juin, secrétaire générale de la Préfecture, notamment, nous sommes revenus sur l'action importante des communes dans la structuration du territoire.



Clarac est l'exemple même d'une politique volontariste réussie en faveur des associations et des administrés, avec la création d'un lieu de vie fédérateur, structurant et fonctionnel qui inclut une salle informatique dédiée à la formation et à l'aide des habitants au numérique, mais également en prenant soin du cadre de vie et en repensant le cœur du village. Jardin d'agrément et parking constituent ainsi la première tranche du projet d'aménagement paysager de la commune. Nos ruralités, nos villages, sont souvent des lieux intimes, proches et bienveillants, des espaces capables de favoriser le développement de pratiques et de relations sociales à taille humaine, qui répondent aux aspirations de proximité actuelles. Sachons les défendre et les conserver !

Bonnefont

À Bonnefont, pour l'inauguration de différents travaux sur les deux églises et les 2 cimetières, d'un arrêt de bus, de la mise en place d'un cheminement doux et de travaux de sécurité près de l'école et du foyer ADAPEI, de rénovation énergétique sur un logement communal. Une diversité qui montre bien, ici aussi, l'engagement de madame le Maire, Anne Marie Bruzaud et de sa municipalité, au service de la commune et de ses habitants.



Permanence Parlementaire
Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

